

# RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

## REGLEMENT INTERIEUR

9 rue Pasteur  
41800 MONTOIRE  
Tél: 02.54.72.65.17  
Courriel : lafarandole.montoire@orange.fr

Dans le cadre du contrat enfance signé entre la commune de MONTOIRE et la Caisse d'Allocations Familiales du Loir et Cher, le relais assistantes maternelles se crée en partenariat avec le Conseil Général.

C'est un lieu de rencontres, des familles et des assistantes maternelles ouvert à tous, gratuit. Il favorise le bien-être, l'épanouissement de l'enfant ainsi que la qualité de l'accueil au domicile de l'assistante maternelle. Il facilite la mise en relation entre les parents qui ont besoin d'un mode de garde et les assistantes maternelles qui recherchent des enfants à accueillir. Il permet de mieux identifier les besoins des familles, de les orienter, de leur apporter des conseils.

C'est un lieu d'information, sur les statuts de la profession d'assistantes maternelles, sur les droits et devoirs de chacun, sur les démarches à effectuer auprès de la CAF, de l'URSSAF ...

C'est un lieu « Ressources », créé pour rassembler les assistantes maternelles autour d'une professionnelle de la petite enfance, afin de rompre l'isolement et ainsi valoriser la profession d'assistante maternelle. Il permet aussi d'entrer en contact avec les assistantes maternelles non agréées pour les informer des avantages sociaux liés à l'agrément.

C'est un lieu de vie, d'écoute, d'échanges, entre parents, assistantes maternelles, professionnels mais également avec l'ensemble des partenaires: CAF, Municipalité, PMI, DDISS, Bibliothèque, Centres de loisirs, Ecoles maternelles, associations ...

Le RAM n'est ni un organisme employeur d'assistantes maternelles, ni un lieu d'accueil d'enfants seuls. Il doit rester neutre et répondre objectivement à la demande de chacun.

### **GESTION**

Le RAM est géré par la Municipalité de Montoire.

Elle emploie une animatrice, éducatrice de jeunes enfants, responsable du fonctionnement et de la vie du RAM, à raison de 12 heures par semaine.

### **FONCTIONNEMENT**

Le relais fonctionne dans les locaux du multi-accueil, 9 rue Pasteur, 41800 MONTOIRE - Téléphone: 02.54.72.65.17

L'accueil du public se fait le :

Lundi : Animation de 9 h 30 à 12 h - Permanence de 15 h 30 à 18 h

Vendredi : Permanence de 14 h à 17 h

L'animatrice a pour fonction d'informer les assistantes maternelles sur leurs statuts en se rapportant à des documents officiels de la législation du travail. Elle aide les parents et les assistantes maternelles à effectuer des démarches administratives. Elle élabore et tient à jour un dossier concernant les assistantes maternelles qui souhaitent donner des informations sur leurs disponibilités ceci pour mieux gérer l'offre et la demande à l'aide de moyens informatiques.

L'animatrice prépare et anime des moments de rencontres autour du jeu, du livre ou de la musique, les lundis matins de 9 h 30 à 12 h 00 avec les assistantes maternelles et les enfants qui le désirent.

Les assistantes maternelles doivent s'inscrire à l'avance pour y participer afin de rester dans les normes prévus pour le local (jusqu'à 19 personnes incluses). Celles de Montoire sont prioritaires. Certaines assistantes maternelles hors Montoire peuvent y venir selon les places disponibles. Lors de ces animations, les enfants sont sous la responsabilité de leur assistante maternelle qui aurait fait remplir aux parents une autorisation pour venir.

Des soirées à thèmes seront organisées plusieurs fois dans l'année avec ou sans intervenant extérieur (médecin, psychologue, PMI, ...)

Des sorties sont également envisageables

Les assistantes maternelles peuvent utiliser le service du multi-accueil avec l'accord des parents et à condition que ces derniers aient effectué l'inscription de leur enfant avec un tarif moyen d'urgence.

Chaque assistante maternelle a connaissance du règlement intérieur. La participation à la vie du relais n'est pas obligatoire.

Délibéré en séance du conseil Municipal du 21 décembre 2009.

Le Maire,

Michel CUREAU